



Réponse de la Ministre des Finances à la question parlementaire n° 7396 du 20 décembre 2022 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) est au courant des pénuries ou risque de pénuries de pièces signalées dans certains pays de la zone euro. Cependant, jusqu'à présent, le public, les banques et les magasins n'ont pas signalé de pénurie similaire au Luxembourg. Les données statistiques de la BCL sur les chiffres d'émission et de circulation n'indiquent à ce stade aucun problème particulier dans la disponibilité de pièces, même si au cours de l'été une émission plus importante a été constatée. La BCL s'efforce en effet en continu d'assurer un approvisionnement suffisant en pièces pour les besoins de l'économie luxembourgeoise et suit de près l'évolution de la situation.

À la fin du mois de décembre 2022, le nombre total de pièces mises en circulation par la BCL pour le compte de l'Etat depuis 2002 est de plus de 908 millions. Ce chiffre représente l'émission nette globale de pièces assurée par le Luxembourg depuis l'introduction de l'euro. Du fait que les pièces en euros circulent librement entre les États membres de l'Eurosystème, voire même en dehors, et que certaines sont thésaurisées, il est impossible de connaître le nombre exact de pièces en circulation dans un pays donné.

L'évolution du nombre des pièces mises en circulation pour le compte de l'Etat est publiée chaque année par la BCL dans son rapport annuel. Les chiffres pour 2021 peuvent être consultés sous le lien suivant:

https://www.bcl.lu/fr/publications/rapports_annuels/2021/229333_BCL_RAPPORT_ANNUEL_2021_FR_CHAP01.pdf

Enfin, le public peut contribuer à refaire circuler les pièces, en les utilisant pour payer au plus près le montant de ses transactions, notamment en utilisant toutes les pièces même les plus petites dénominations. Il contribue ainsi à les remettre en circulation et à ne pas les thésauriser. Certains magasins offrent la possibilité à leur clientèle de verser l'excédent de pièces contre l'émission d'un bon d'achat, participant ainsi activement à une réutilisation efficiente des pièces. Le public peut aussi verser son excédent de pièces auprès des banques.

Luxembourg, le 19 janvier 2023

La Ministre des Finances

(s.) Yuriko Backes